

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, Mme COURTILLET Jennifer, Mme RAYMUNDIE Raymonde, adjoints, Mme BRUNEAU Christelle, M. DIAS FERREIRA Baptiste, M. MAUTALENT Hantz, Mme PION Christelle, Mme TABURET Sandrine, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. COSNARD Pierre à Mme COURTILLET Jennifer
- M. COLANGE Alain à Mme PION Christelle
- M. LECAT François à M. BRUNET Bernard

Absents excusés : Mme BRIFFARD Alexandra et M. LEMAITRE Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DIAS FERREIRA Baptiste a été nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu.

1) Taux des taxes locales 2025

M. le maire présente l'état n°1259 et rappelle les taux de référence appliqués en 2024 en maintenant les anciens taux communaux et en appliquant l'article 16 de la loi des finances 2020 portant sur la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

- Taxe sur le foncier bâti : 37.53 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 22.14 %
- Taxe d'habitation : 13.90 %.

Ces explications données, M. le maire propose de reconduire ces taux communaux 2024 pour l'année 2025.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité. Les taux de référence validés pour l'année 2025 sont par conséquent :

- Taxe sur le foncier bâti : 37.53 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 22.14 %
- Taxe d'habitation : 13.90 %

2) Budget primitif 2025

Le projet de budget transmis aux élus et étudié en commission « finances » le 27 mars 2025 est présenté en détail par M. le maire.

M. BRUNET soumet au conseil Municipal les différentes décisions financières à inscrire au budget 2025 à savoir :

- Subventions aux associations étudiées et proposées par la commission « finances »,
- Participations aux différents organismes,
- Montants attribués aux affaires scolaires,
- Renouvellement de l'adhésion à l'association « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix »,
- Détermination, après rénovation complète, du loyer du logement communal (appartement) situé allée Val Saint Léonard, fixé à 700 €, charges comprises (eau, gaz, électricité) avec

régulation de charges en fin d'année et astreinte de la fermeture du portail d'accès à la salle polyvalente.

Après échanges au sein de l'assemblée, le conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.

M. le maire énumère ensuite par opérations les investissements à réaliser et à inscrire au budget en 2025 validés à l'unanimité par le conseil Municipal à savoir :

Investissements 2025

2041512 = 17 355 € (fonds de concours CCICV voiries)

Opération 50 / Voiries

RAR 2157 = radar pédagogique

2151 = 43 000 € Travaux sécurité (étude Merlin) + cheminement

2157 = 9840 € supplément pour radar + barrières vauban (bas côtés allée du Val St Léonard)

Opération 51 / Espace Wapalleria

2135 = 10 000 € réseau informatique

2188 = 2711 € mobilier (manutan)

Opération 510 / Bâtiments divers

RAR 2188 = mobilier restaurant

2135 = 89 750 € travaux suite audit énergétique mairie + armoire électrique

2188 = 3 636 € mobilier (manutan) atelier et restaurant

231 = 136 193 € enveloppe aménagement restaurant

Opération 60 / Salle polyvalente

RAR 2131 et 2135 = fin travaux douches, vestiaires, etc

2135 = 144 352 € travaux suite audit énergétique

Opération 71 / Réseaux et éclairage public

RAR 21538 = Projets 2024 éclairage public lotissement le bocage et rue de l'église

20422 = 7 450 € armoire électrique

21538 = 36 875 € éclairage public 2025 rue Auguste Ponty

+ écritures d'ordre au chapitre 041

Opération 75 / Groupe scolaire

RAR 2183 + 2184 = aménagement bibliothèque (mobilier + informatique) + reste pour travaux divers école

2184 = - 10 000 € (RAR livres transférés au 2188)

2151 = 40 074 € Parking école

2188 = 59 243 € Structure de jeux (école + clsh), matelas dortoir, mobilier manutan et collections livres bibliothèque

2135 = 16 905 € (volets, etc ...)

Opération 76 / Cimetière église

2088 = 4491 € plan cimetière

212 = 28 379 € reprise des concessions

21622 = 3 858 € remise en état harmonium

Opération 77 - Environnement

212 = 3531 € plantations verger

2188 = 82 974 € aire de jeux près city stade

Opération 81 – Réserve incendie

RAR 2158 = réserve incendie passage des charmilles

212 = 3 000 € création haie de charmilles

2158 = 3 000 € en plus des RAR / devis supplémentaire S RTP

Ces différents points évoqués, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'inscription des crédits budgétaires prévus pour l'année 2025 en fonctionnement et en investissement.

Cette présentation terminée, M. le maire soumet au vote le budget primitif 2025 équilibré en fonctionnement et en investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement 2 319 395 € soit

Dépenses de l'exercice 2 319 395 €

Dont 394 292 € en virement à la section d'investissement

Recettes de l'exercice 1 792 237 €

Résultat 2024 reporté 527 158 €

Soit recettes totales 2 319 395 €

Section d'investissement à 2 304 451 € soit

Dépenses de l'exercice 932 699 €

Dépenses/restes à réaliser 2024 1 371 752 €

Soit dépenses totales 2 304 451 €

Recettes de l'exercice 812 758 € comprenant le virement de la section de fonctionnement

Excédent 2024 reporté 1 038 928 €

Recettes / restes à réaliser 452 765 €

Soit recettes totales 2 304 451 €

Après divers échanges, le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 proposé par M. BRUNET.

De plus, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion du chapitre 012, dans les limites de 7.5 % en section de fonctionnement et section d'investissement.

3) SDE 76 – projets 2026

Les services du SDE 76 débutent le recensement des projets de travaux pour 2026.

Les opérations souhaitées dans le cadre de la programmation 2026 doivent être sollicitées avant le 30 juin 2025.

M. le maire propose au conseil Municipal les travaux suivants :

- Prolongement de l'enfouissement des réseaux et éclairage public rue de l'église jusqu'à la rue du Hamelet (renouvellement demande programmation 2025 non retenue),
- Remplacement des lampes (sodium) rue du Hardy hall,
- Remplacement des candélabres et lampes (sodium) rue du Rousseuil.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide ces projets à l'unanimité.

4) Organisation des festivités 2025

M. le maire présente au conseil Municipal les différentes propositions de la commission « affaires sportives et animations » réunie le 13 mars 2025 (compte rendu transmis aux élus) et les soumet au vote.

☛ Fête communale du 28 juin 2025 au stade et à la salle polyvalente

Le programme, retraite aux flambeaux, feu d'artifice est validé à l'unanimité.

La retraite aux flambeaux débutera à 21h45.

Le feu d'artifice sera tiré à 23h. Le prestataire retenu par le conseil Municipal est France ARTIFICE, sur le thème « mix ambiance », pour un montant de 4250 € ttc auquel il convient d'ajouter l'achat de lampions pour la retraite aux flambeaux.

Le manège Nain-Nain sera présent avec un manège pour les petits et une structure gonflable pour les plus grands. La Commune, comme il y a 2 ans, achètera les billets pour tous les enfants du RPI, qui seront distribués courant juin 2025 dans les classes à chaque élève. Le prix d'un billet est de 2.50 €.

Un ensemble musical « le Rock n'roll fifties » se produira en concert ce samedi 28 juin 2025 de 19h à minuit dans la salle polyvalente. La prestation est estimée à 500 €.

Deux foods trucks seront également sur place ainsi qu'une buvette tenue par le Comité des fêtes.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité l'organisation proposée et la prise en charge des frais afférents au budget 2025.

☛ **Sortie « jeunes » le 21 juin 2025 avec Rouen espace loisirs à Croisset pour les 12-18 ans**

Un devis a été établi par cet organisme sur la base de 23 kartings et 14 « laser Games » comprenant l'open bar pour un montant de 1369.75 € ttc auquel il convient d'ajouter le transport avec les cars Périer pour un montant de 469 € ttc.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité ces devis ainsi que l'organisation proposée.

☛ Comme en 2023, l'ensemble orchestral de 30 musiciens du BRASS BAND EN SEINE se produira le dimanche 4 mai 2025 de 16h à 17h30 à l'espace Wapalleria. Ils seront accompagnés par l'ensemble BRASS BAND AEOLUS, composé également de 30 musiciens venant de Paris et la région parisienne.

Cette manifestation sera gratuite pour le public et la Commune.

La Commune offrira un pot de l'amitié à l'issue du concert.

M. DIAS FERREIRA fait part du renouvellement de l'ESCAPE GAMES le 18 octobre 2025 dans la salle polyvalente et de l'organisation du bal des sorciers pour Halloween le 22 octobre 2025 (en remplacement de la projection d'un film).

☛ **Weekend « ARTS FESTIFS » du 16 au 18 mai 2025**

Parole donnée à M. DIAS FERREIRA, initiateur de cette manifestation.

Le weekend « Arts'Festifs » est un événement culturel visant à démocratiser l'accès aux arts en milieu rural. L'événement met en avant la danse, la musique, le théâtre, la comédie, la mode ainsi qu'une salle d'exposition dédiée aux arts visuels (peinture, sculpture, photographie, littérature) et une salle de littérature (écrivains locaux). Un village viking complète le programme, permettant une approche ludique et historique de la culture Vespaliennne, Normande, Française et Européenne.

Cette manifestation est organisée avec des partenaires privés.

Le budget « dépenses » prévu est de 4545.20 €.

Recettes prévues : 4000 € par la Commune – 150 € crédit mutuel – 200 € l'atelier papilles – Business school 200 € + 1 stagiaire – l'imprimerie « la marquise » aide matérielle (imprime et crée la communication) – Cultura (tiennent un stand + communications réseau et magasin) 250 € U express St Jean du Cardonnay + 50 repas pour les artistes et vikings pris en charge

Ici Normandie pour la communication tout le weekend (France 3 – Radio...) le comité des fêtes va proposer 4 repas médiévaux à gagner à chaque concert pour publicités.

Le mécénat des commerçants s'apparentant à un don, il convient de délibérer pour accepter les dons divers qui seront imputés au c/756 « libéralités reçues » du budget 2025. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le public devra suivre un itinéraire partant du village viking à l'extérieur, de la salle 3 (exposition d'arts), à la salle 1 (exposition du thème de l'année et de littérature) pour pouvoir accéder à la salle 2 (salle de spectacle).

A l'extérieur, le village viking avec un drakkar de 6m présent et 2 ou 3 tentes, un atelier maquillage enfants sur thème viking ainsi que des vikings en costume.

L'ensemble de la manifestation sera assuré par l'assureur de la Commune, AXA Maromme.

Ouverture dès le vendredi 10h pour les écoles La Vaupalière, Montigny et St Jean du cardonnay
Les enfants vont choisir leur œuvre préférée et un prix du jeune public sera organisé.

M. DIAS FERRAIRA énumère ensuite le programme complet à savoir :

Vendredi 16 mai 2025

- 19h Vernissage en salle 3 avec démonstration, rencontre artistes-public accompagné de quelques morceaux de piano,
- 19h30 – les musiques du monde « TRIO CONCORDANCE »
- 21h30 – Soirée cabaret à la française avec DIMET, Eloïse, Compagnie Art'sénik, Patrick chante Bruel.

Samedi 17 mai 2025

- 10h-Inauguration de la salle d'exposition et de littérature accompagné par Didier BIDAUX et Françoise ROMON sur les poésies des musiques Françaises oubliées
- 11h- conférences sur les vikings
- 12h-13h55 concert celte et animations dans le village viking
- 14h05-15h Coup de théâtre : « Un abruti ça rêve infiniment » Francis Romon
- 15h05-15h55 Festival de danse : Bachata et danse de salon (Vespadance et MCD Notre Dame de Bondeville)
- 16h00-17h10 Gourm'en'disent (1h) (Démontage 35min) 10 min sans fin
- 18h00-18h50 KO Debout, du théâtre d'en haut (50min) (prépa 45 min)
- 19h30 ouverture de la salle
- 20h45 Concert Italien et activités dans le village viking

Dimanche 18 mai 2025

- 10h30 Spectacle enfants : Loup y es tu
- 12h Accord albâtre concert et animations viking (2h)
- 14h15-15h15 Phoenix, comédie, "Meurtre au château de Montalvert" de Michel Vivier (1H)
- 15h30-16h45 Théâtre de l'Etope
- 17h Défilé de mode des grandes couturières Normande sélectionné à la fashion week de Paris
- 18h30 Comédie les gourm'en'disent : Un très joyeux anniversaire (1h 20)
- 19h25 Vidéo Didier et Francis pour le aurevoir en chansons devant la charrette

Le conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de cette manifestation et félicite M. DIAS FERREIRA.

Toutes les dépenses des festivités 2025 seront imputées au budget primitif 2025.

5) ASL LES COTTAGES – Transfert de voiries et parcelles

Par délibération en date du 25 septembre 1981, le conseil Municipal a acté le transfert des voiries des cottages à la Commune. Le problème est qu'aucune suite n'a été donnée à cette délibération. Le transfert officiel devant le notaire n'a donc pas été fait et tout était resté au nom des aménageurs.

L'ASL les cottages va les acheter sur prescription acquisitive puis l'ASL rétrocédera les voiries, le transformateur (AE 385 de 37m²) et une partie de parcelle le long de la RD (98m²) à la Commune. Cette décision a été prise lors d'une assemblée générale extraordinaire de l'ASL le 28 mars dernier.

Concernant la Commune, étant donné l'ancienneté de la délibération, Maître PARQUET a demandé qu'une nouvelle délibération soit prise par le conseil Municipal afin de poursuivre la procédure réglementaire.

Après divers échanges, le conseil Municipal entérine à l'unanimité la régularisation de ce transfert qui sera acté par Maître PARQUET Jérôme, notaire à Notre Dame de Bondeville.

Les frais afférents seront pris en charge sur le budget communal 2025.

6) Centre de loisirs / Session été 2025

La parole est donnée à Mme COURTILLET qui expose l'organisation proposée par la commission « centre de loisirs » réunie le 25 mars dernier.

Le centre sera ouvert du 7 juillet 2025 au 1^{er} août 2025 et du 25 août 2025 au 29 août 2025.

Les tarifs fixés précédemment restent inchangés sauf pour la semaine de 4 jours comprenant un jour férié, le lundi 14 juillet 2025.

Les tarifs proposés pour cette semaine de 4 jours sont :

- Pour les Vespaliens : 45 € (QF<800) – 60 € (QF entre 801 et 1600) – 72 € (QF>1601)
- Pour les extérieurs : 56 € (QF<800) – 75 € (QF entre 801 et 1600) – 90 € (QF>1601)

Concernant l'encadrement, sur la base de 50 enfants inscrits, 6 animateurs seront présents les trois premières semaines et 5 la dernière semaine.

Les contrats engagement éducatif des animateurs, dont la rémunération reste inchangée, devront également comprendre le mini camp ainsi qu'un forfait de 10 heures de réunions pour la préparation du centre.

Quant au programme qui sera complété ultérieurement, il est pour le moment prévu :

- La 1^{ère} semaine : parc du Bocasse (avec participation de 10 € supplémentaire),
- La 2^{ème} semaine : mini camp (avec participation complémentaire de 25 € pour 2 nuits, 15 € pour une nuit),
- La 3^{ème} semaine : pot de clôture + location structures gonflables,
- La 4^{ème} semaine : piscine ou accrobranche.
- La semaine fin août : cité immersive.

Les inscriptions se dérouleront du 19 au 23 mai 2025.

Les demandes de subventions habituelles seront faites auprès de la Caisse d'allocations familiales.

Ces explications données, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.

7) Compte-rendu des commissions

La parole est donnée à Mme COURTILLET qui expose les différents points abordés lors du dernier conseil d'école, notamment les effectifs attendus à la rentrée 2025, les activités prévues, les problèmes de sécurité liés à l'incivilité sur le parking ou d'harcèlement.

Mme PION signale qu'une de ses collègues a créé une association sur ce sujet et propose d'apporter des flyers.

M. le maire évoque ensuite les points abordés en commission « aménagements, travaux et gestion du patrimoine » réunie le 14 mars 2025, et dont le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des élus.

Concernant la reprise des concessions, deux devis ont été réceptionnés émanant de l'entreprise OGF et l'entreprise PERAZZI GALLIER. Le choix s'est porté sur le devis OGF réalisant également le plan numéroté

M. le maire signale ensuite que le feu récompense (carrefour RD43/allée des peupliers) ne peut pas être installé en agglomération quand il y a des passages piétons

8) Questions diverses

- Mme BRUNEAU demande que soit raccroché le panneau 50 à l'entrée du lotissement le vert galant.
- A la demande de Mme BRUNEAU, M. le maire explique que le 29 mars dernier, il lui a été signalé que des adolescents escaladaient le talus bordant l'A150 et avaient ouvert un cabanon de chantier de l'entreprise intervenant sur la réfection du tunnel. La gendarmerie a été appelée pour intervenir mais n'a trouvé aucun adolescent ni dégradation notable sur le cabanon.
- M. BRUNET signale que les travaux de réfection de chaussée du chemin du Vert Galant et rue de l'église commencent le 22 avril prochain.
- Mme TABURET s'étonne que la maison en construction devant l'église se fasse en tuiles rouges et non en ardoises. M. BRUNET répond qu'il s'agit d'une demande imposée au permis de construire par Mme LELIEVRE, architecte ABF, et que le permis est conforme au PLU.
- M. DIAS FERREIRA demande que l'éclairage de l'église soit maintenu jusqu'à minuit le weekend du festival ainsi que les jours d'enregistrement des vidéos.
- Mme COURTILLET signale que les plantations sont faites au centre de loisirs.
- M. MAUTALENT, représentant des anciens combattants, invite les élus à la cérémonie du 8 mai ainsi qu'au voyage organisé à CAEN le 3 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30